

INDIVIDUALISATION DE DOSSIERS D'ÉCHANGES OU D'ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES

**Troisième commission : Eau,
Agriculture, Environnement, Appui à la
Gestion de l'Eau des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations, Mer et Littoral**

**COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-07-11-42**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Vu les articles L124-4 et L124-4-1 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux échanges amiables et cessions d'immeubles ruraux,

Considérant le règlement forestier départemental, adopté par délibération n° 320 du 18 décembre 2009, modifié par délibérations de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2013 et du 17 avril 2020

Considérant l'intervention du Département à hauteur de 80 % des frais d'actes notariés, plafonnée à 500 € par dossier dans la limite de 3 dossiers par an et par propriétaire, pour l'échange ou l'acquisition de parcelles forestières,

Considérant que, par délibération n° 309 du 11 Avril 2024, l'Assemblée Départementale a voté une Autorisation d'Engagement 2024-2027 au titre de la forêt privée de 50 000 €,

Considérant la délibération n° 310 du 10 avril 2025, décidant d'inscrire 10 000 € au budget pour le financement des échanges amiables d'immeubles ruraux,

Considérant les dossiers de demande d'aides des propriétaires privés pour l'amélioration des conditions d'exploitation, présentées dans le tableau en annexe,

Considérant l'avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 30 janvier 2025,

Considérant l'avis favorable de la 3^{ème} Commission du 20 juin 2025,

DECIDE :

1°) pour l'acquisition de parcelles forestières, d'individualiser les aides suivantes d'un montant maximum de 5 351 € telles que présentées dans le tableau ci-annexé,

2°) de verser ces aides en une seule fois sur présentation des factures acquittées des frais d'actes notariés, et des documents de gestion durable.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

	Echange ou vente	surface îlot créé (ha)	Parcelles concernées	Communes	Subvention sollicitée
Année 2024					
GF La SAUZAIE	Acquisition	4,58 ha	B 37, 40, 41, 44, 58, 60, 68, 69, 76, 77, 119, 120, 121, 146, 150, 151, 774, 776, et 48	Dampierre sur Boutonne	500 €
	Acquisition	5,26 ha	B 30, 31, 43, 78, 721	Dampierre sur Boutonne	366 €
	Acquisition	3,82 ha	B 32, 33, 34	Dampierre sur Boutonne	86 €
RENAUD Jean	Echange Multilatéral	1,22 ha	A751, 750, 706, D 721	Corme Ecluse	730 €
	Echange Multilatéral	1,30 ha	A322, 328, 342, 362, 388, 397, 732 et D720	Corme Ecluse	600 €
	Acquisition	1,86 ha	D715, 730, 722, 724, 727, 728, 720, 721, A753, 1109, 1110, 1508, 382, 390, 360, 752, 336, 750, 751 et ZE101	Corme Ecluse	346 €
GF Seugne et Olonne	Acquisition	1ha54	C286	Beurlay	253 €
DODIN André et Christiane	Aquisition	4,73 ha	AL 123,154,308, 314, 323, ZC 62 , AX 132	Chérac	319 €
	Aquisition	4,26 ha	AL 312, 505, 311 221 et AX 158	Chérac	447 €
	Echange bilatéral	2,37 ha	AK199, AL126, 325, 373, 378, 384, 413, 416, 435	Chérac	408 €
Année 2025					
DODIN André et Christiane	Echange bilatéral	1,06 ha	AL 375 et 407	Chérac	331 €
	Echange bilatéral	0,72 ha	AK 183, 204, 241 AL112 et 290, AM 364	Chérac	500 €
	Acquisition	0,65 ha	AL 138, 163, 94, 397 et AM 378	Chérac	465 €